Des substances chimiques dangereuses sont présentes dans les cigarettes électroniques

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-12-11 02:18:15 - Vu sur pharmacie.ma

Une étude américaine publiée dans l'édition de décembre de la revue Environmental Health Perspectives, a révélé que du diacétyle, substance liée à une maladie pulmonaire grave, a été trouvée dans plus de 75% des cigarettes électroniques aromatisées et des recharges testées par ces chercheurs de la faculté de santé publique de l'Université de Harvard (Massachusetts, nord-est).

Deux autres substances nocives ont également été détectées dans un grand nombre d'essences aromatiques, dont des variétés prisées par les jeunes vapoteurs comme la "barbe à papa" ou le "cupcake".

L'administration américaine chargée de la sûreté et de la santé sur les lieux de travail, ainsi que l'industrie agroalimentaire, ont émis des mises en garde pour les personnes travaillant au contact du diacétyle.

Inhalée, cette substance peut provoquer une bronchite oblitérante chronique assez rare, apparue la première fois il y a une dizaine d'années chez des ouvriers d'unités de production qui respiraient des effluves d'arôme artificiel de beurre utilisé dans le popcorn.

Les chercheurs de Harvard ont testé 51 types d'arômes utilisés dans des cigarettes électroniques et les recharges vendues aux principales marques pour détecter la présence de diacétyle, d'acétoïne et de pentanédione.

Les tests en laboratoire menés par ces scientifiques, qui ont reproduit les aspirations des vapoteurs pour analyser l'air, ont montré qu'au moins l'une de ces trois substances chimiques étaient présentes dans 47 des 51 arômes contenus dans les cigarettes électroniques testées.

Le diacétyle a été décelé au-dessus des limites du laboratoire dans 39 de ces arômes.

Pour l'Association américaine des poumons (American Lungs Association ou ALA), sans réglementation de la FDA, "nous ne pourrons simplement pas savoir ce que contiennent les cigarettes électroniques".

L'ALA rejette également sur son site internet l'argument des fabricants de ces cigarettes selon lequel le diacétyle et les deux autres substances chimiques sont sans risque vu qu'elles sont autorisées et jugées sûres dans les produits alimentaires par la réglementation fédérale. Mais, fait valoir l'Association, celle-ci ne s'applique pas dans ce cas aux substances inhalées.